



**MOBILITE ET CONDITES DE RECRUTEMENT** - Les militaires de carrière, les réservistes et les volontaires de carrière sont soumis à des obligations de service. Les militaires de carrière sont soumis à des obligations de service pendant toute leur vie. Les réservistes sont soumis à des obligations de service pendant une certaine durée. Les volontaires de carrière sont soumis à des obligations de service pendant toute leur vie.